

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2005

Le 10 septembre 2005, l'assemblée générale de l'association « LA GRANDE FAMILLE DE PROCIDA » s'est tenue à Procida sous la présidence de Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président de l'association.

Il est rappelé que les membres ont reçu en temps voulu la convocation pour assister à l'Assemblée Générale ainsi que l'opportunité de consulter les pièces et documents s'y référant.

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du Président et du Secrétaire de séance
3. Rapport sur les activités de l'Association depuis sa fondation en 2003
4. Rapport sur la situation financière de l'Association
5. Perspectives pour l'année en cours
6. Présentation des nouveaux projets de l'Association
7. Présentation du budget prévisionnel pour 2005/2006
8. Réactualisation des statuts de l'Association
9. Election du Président de l'Association
10. Questions diverses

1. Emargement de la liste des présents et vérifications des mandats

Les personnes présentes et représentées le 10 septembre 2005 ont signé la liste d'emargement prévue à cette occasion.

Les mandats reçus au siège de l'Association ont été distribués aux membres présents en respectant la règle de 3 mandats maximum par membre présent, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

La feuille de présence indique la participation à l'Assemblée Générale de 50 membres présents et représentés. Sont absents et excusés : 1 membre.

2. Désignation du président de séance et du secrétaire

Pascal SCOTTO DI VETTIMO assure la Présidence de la séance et Jean-Pierre FERRARI le Secrétariat de la séance en l'absence de décision contraire de l'Assemblée Générale.

Mme Martine PAYRARD-CORBELLI est élue Scrutateur pour relire et signer le présent procès-verbal.

Résultat du vote pour l'élection du Scrutateur :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, et en conséquence, le Président ouvre la séance à 10h58.

3. Rapport sur les activités de l'association depuis sa fondation en 2003

Le Président de l'Association présente au travers de diapositives les travaux réalisés depuis la fondation de l'association en 2003, y compris les registres numérisés, les événements généalogiques et culturels auxquels l'Association a été présente, les statistiques diverses sur les membres, les forfaits d'actes et les tarifs.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider les travaux accomplis.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

4. Rapport sur la situation financière de l'association

Les comptes de l'association de l'exercice 2004/2005 en cours ont été arrêtés au 5 août 2005 pour permettre la présentation des résultats à l'Assemblée Générale. La tendance générale reste la même jusqu'à la fin de l'exercice fiscal au 15 octobre 2005.

Le Président de l'Association indique que tous les documents comptables sont consultables sur demande au siège de l'Association.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale procède au vote duquel il ressort que les comptes de l'exercice arrêté au 5 août 2005 sont approuvés.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

5. Perspectives pour l'année en cours

Le Président de l'Association présente les travaux en cours ou planifiés pour le dernier semestre 2005.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider les travaux en cours.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6. Présentation des nouveaux projets de l'Association

Le Président de l'Association présente un à un les projets proposés pour l'année 2005/2006 et les années suivantes.

L'Assemblée Générale délibère de l'adéquation et de la faisabilité des projets et des idées présentés. Certains projets sont déclarés prioritaires, des plans d'action sont définis et planifiés, des membres sont déclarés coordinateurs de projet.

Chaque projet est approuvé ou rejeté de principe par l'Assemblée Générale.

6.1 Une permanence de l'Association

Pas d'objection pour fixer la permanence à Alfortville ; on verra ensuite comment organiser ce service.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.2 La numérisation des archives paroissiales de la ville de Casamicciola

Unanimité pour numériser ces archives qui intéressent de nombreuses personnes, certaines ayant déjà adhéré à notre association.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.3 La numérisation des archives paroissiales de la ville de Monte di Procida

Une adhérente demande si cela ne serait pas préférable de terminer les registres d'Ischia. Pascal répond que dans un premier temps il ne s'agit que de prendre contact avec le curé de la paroisse pour savoir ce qu'il y a. Ensuite il est certain qu'il faudrait s'organiser car il sera nécessaire d'avoir plusieurs personnes pour effectuer toutes les photos dans les différentes paroisses.

Vote sur le principe de prendre contact avec les archives de Monte di Procida.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.4 L'organisation d'un projet pour l'état-civil municipal de Procida

Ce projet a été proposé par le maire de Procida. Il y a environ 300 registres. Il faudrait que quelqu'un puisse rester un certain temps pour réaliser les photos.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.5 L'organisation d'un projet pour l'état-civil municipal de Barano

Idem pour la numérisation des archives municipales de BARANO.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.6 La création d'un moteur de recherche avancée pour le site Web

Il faudrait réaliser un outil technique professionnel et évolutif.

L'idéal serait d'avoir un stagiaire en informatique qui réaliserait cet outil ; le coût serait le salaire du stagiaire et les charges sociales. Il faudrait aussi prévoir la mise de cette base de données sur Internet (environ 200 € par mois).

Résultat du vote sur le principe de créer un moteur de recherche avancé:

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.7 La réédition de l'ouvrage « Mers-el-Kébir - le Grand Port » de R Tinthoin

Pour un forfait de réédition de 100 exemplaires, cela reviendrait à 1250 € et 570 € par 100 exemplaires supplémentaires. Les héritiers seraient d'accord moyennant 5 à 10%.

Il faudrait donc connaître le prix avec certitude pour déterminer le prix de vente. Il y aurait alors la possibilité de faire une souscription en faisant connaître ce projet à d'autres associations (GAMT,...) qui pourraient être intéressées. Une dizaine de personnes présentes sont intéressées. Henri Scotto di Vettimo donne des explications sur le contenu de ce livre.

Une personne demande qu'on se donne un peu de temps pour contacter tous ceux qui seraient intéressés par ce projet et le suivant. Pour cela, un coordinateur est nécessaire pour mener à bien ce projet.

On retient cette possibilité et on en reparlera lors de la prochaine assemblée générale.

6.8 La réédition de l'ouvrage « Les Procidiens d'Oran » de JP Badia

La réédition reviendrait à 896 € pour 100 exemplaires.

Ce projet est également mis en attente.

6.9 La création d'une matrice des cousinages

L'objet est de répertorier lors des envois d'actes, les cousinages entre les membres de l'association.

Il serait utile que quelques personnes se réunissent pour savoir ce qu'on veut et comment y arriver.

Christiane PADOVANI propose que chaque membre mette sur le site les patronymes qui le concerne.

Pascal signale que chacun a la possibilité de faire sa page web.

Sont volontaires pour réfléchir à ce projet :

Christiane PADOVANI

Christiane VITIELLO

René BARONE

Jean-Marie DUFOUR

Henri SCOTTO DI VETTIMO

Jean-Claude COSTA

Résultat du vote pour cette étude de projet:

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

7. Budget prévisionnel pour 2005/2006

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 13 514,62 Euros.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel proposé et présenté par le Président de l'Association.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

8. Réactualisation des statuts de l'Association

Le Président de l'Association présente les modifications apportées aux statuts actuels et explique les objectifs de ces modifications :

- Réactualiser les statuts suite au succès et à l'évolution de notre Association en 2 ans.
- Permettre l'extension du périmètre d'activités de notre Association.
- Simplifier la gestion de l'Association et assurer la protection des données en notre possession.

Les nouveaux statuts sont accessibles sur le site Web et consultables par tous les membres depuis l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale le 10 juin 2005. Le Président indique qu'aucune objection et aucun commentaire n'ont été reçus par le Conseil d'Administration depuis leur publication.

Le nom de l'Association devient « La Grande Famille de Procida & Ischia »

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve les nouveaux statuts de l'Association à l'unanimité (Statuts v.2 du 10 septembre 2005).

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 15 des statuts, soit la majorité des trois-quarts.

9. Election du Président de l'association

Pascal SCOTTO DI VETTIMO confirme son souhait d'être reconduit dans son rôle de Président de l'Association pour un mandat de deux ans à compter du 15 octobre 2006, fin du mandat initial actuel prévu par les statuts.

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Président de l'Association ou comme membre du conseil d'administration.

Pascal SCOTTO DI VETTIMO est reconduit, à l'unanimité, au poste de Président de l'Association selon les conditions indiquées ci-dessus.

Résultat du vote :

Vote pour	50
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

10. Questions diverses ne donnant pas lieu à vote

Le président donne la parole aux membres présents qui posent leurs questions ou leurs suggestions etc.

- A-t-on besoin de bénévoles ?

Oui,

- Pour la numérisation dans les îles,
- Pour le dépouillement des index,
- Pour assurer les permanences lors des manifestations.

Le président propose de fixer la prochaine Assemblée Générale dans le sud de la France, pourquoi pas à La Ciotat pour la Saint Michel.

A 13h30, le Président lève la séance et invite les participants au repas.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Le Scrutateur